

## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf Technischer Konfektionär/Technische Konfektionärin**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Fabricant/fabricante de textiles à usage technique**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Fabrication de textiles industriels, par exemple pour la protection solaire, la protection de l'environnement, la technique du bâtiment, les techniques de transport et de protection
- Sélection de matières premières, de matières consommables et d'accessoires textiles en fonction des domaines d'application et des aspects de rentabilité
- Planification d'étapes et de processus de travail
- Élaboration et application de documents techniques
- Mise en place, utilisation et surveillance de machines et d'installations
- Découpe de matières premières et de matières consommables
- Réalisation d'assemblages par couture, soudure ou collage
- Fixation d'accessoires
- Réparation de produits textiles industriels et d'accessoires
- Réalisation des demandes de la clientèle
- Évaluation de la qualité et prise de mesures d'assurance qualité
- Respect des principes de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les fabricants/fabricantes de textiles à usage technique travaillent dans les ateliers et les usines d'entreprises fabriquant des textiles industriels pour la protection solaire, la protection de l'environnement, la technique du bâtiment, les techniques de transport et de protection.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

### (\*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>   | <p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>  |
| <p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 3B</p>  | <p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien<br/>           91 - 81 points = 2 = bien<br/>           80 - 67 points = 3 = satisfaisant<br/>           66 - 50 points = 4 = suffisant<br/>           49 - 30 points = 5 = médiocre<br/>           29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p> |
| <p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Agent de maîtrise (h/f) – Industrie textile, Agent de maîtrise Fabricant de voile (h/f)</p>   | <p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>   |
| <p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Fabricant/fabricante de textiles à usage technique en date du 04.05.2010 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 593) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 25.03.2010), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 157a du 15.10.2010)</p> |  |

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable:

1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)
2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé
3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements

### Informations supplémentaires

**Accès:** les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général

**Durée de la formation :** 3 ans.

### Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:

Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. **Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :** Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.

**Vous trouverez de plus amples informations sous:**

[www.berufenet.arbeitsagentur.de](http://www.berufenet.arbeitsagentur.de)

**Centres Nationaux Europass**

[www.europass-info.de](http://www.europass-info.de)